

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00204

Numéro SIREN : 812 065 639

Nom ou dénomination : 2PCS POITEL PLOMBERIE CHAUFFAGE SANITAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/007065

20/7065

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

15 DEC. 2020

THONON LES BAINS

2 PCS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
siège social : 1754 route de la chapelle Rambaud
74930 PERS JUSSY
812 065 639 - RCS THONON LES BAINS

ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Pour copie certifiée conforme
Le Gérant
Monsieur Sébastien POITEL



Désignation de l'entreprise SARL 2PCS				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 1754 Route de la Chapelle Rambaud				74930 PERS-JUSSY		
SIRET 81206563900021						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 31/12/2019		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilitisations corporelles *		028	6 814	030	6 672
	Immobilitisations financières * (1)		040	110	042	110
	Total I (5)		044	6 924	048	6 672
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	6 811	052	6 811
		Marchandises *	060	969	062	969
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	19 194	070	19 194
		Autres * (3)	072	620	074	620
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	19 383	086	19 383
	Charges constatées d'avance *		092	4 000	094	4 000
	Total II		096	50 977	098	50 977
	Total général (I + II)		110	57 901	112	51 229
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	10 000	
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	1 000	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)			132	28 273	
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	296	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	39 569	
Provisions pour risques et charges			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	3 638	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 2 666)			172	8 022	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	11 660		
Total général (I + II + III)			180	51 229		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	
*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.						

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 2PCSNéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	54 893		
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	214			
			services *		218	55 480		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	-2 217	
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226	5 900		
	Autres produits				230	4		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	114 060	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	21 285		
	Variation de stocks (marchandises)*				236	1 427		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	12 545		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	4 065		
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier :3.861 - immobilier :.....)			242	25 886		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 011)			244	1 063		
	Rémunérations du personnel*				250	44 734		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 476		
	Dotations aux amortissements*				254	1 053		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	45		318		
Total des charges d'exploitation (II)						264	113 852	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	207	
Produits financiers (III)		280	3 350					
Charges financières (V)		294	62					
Produits exceptionnels (IV)						290	10 000	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			13 200		
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	296	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	296		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Déductions							
Dont divers	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	3 433		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite				641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 352	354	
Déficits						Déficit col. 2		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1 370	372	
						Déficit col.2	3 137	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL 2PCS						Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 404	442		444		446	5 404		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 410	472		474		476	1 410		
Immobilisations financières		480	13 310	482		484	13 200	486	110		
TOTAL		490	20 124	492		494	13 200	496	6 924		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 752	532	583	534		536	5 335		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	866	562	470	564		566	1 336		
TOTAL		570	5 618	572	1 053	574		576	6 671		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	150 PARTS	2	50 PARTS GCS	3	PARTS SOCIAL	4		5	
			COOPERATIVE				BANQUE				
		6		7		8		9		10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1	2 400		2 400				-2 400				
2	800		800				-800				
3	10 000		10 000	10 000							
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	13 200	580	13 200	584	10 000	586		587	-3 200	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590		583		594		595
TOTAL		596			597		585		597	-3 200	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2PCS

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	3 200	600		634	3 200	636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680	3 200	682		684	3 200	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	3 137
Total des déficits restant à reporter	870	3 137

III

DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	14 876
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	12 430
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

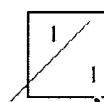
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL 2PCS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	1
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	1
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

SIREN 812065639

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2PCS

ADRESSE (voie) 1754 Route de la Chapelle Rambaud

CODE POSTAL 74930 VILLE PERS-JUSSY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique LEGRAND Prénom(s) Camille
Nom marital POITEL % de détention 30,0000 Nb de parts ou actions 300,00
Naissance : Date 12/01/1990 N° Département 99 Commune AMBILLY Pays
Adresse : N° 1754 Voie Route de la Chapelle Rambaud
Code Postal 74930 Commune PERS-JUSSY Pays France

Titre (2) M Nom patronymique POITEL Prénom(s) Sébastien
Nom marital % de détention 70,0000 Nb de parts ou actions 700,00
Naissance : Date 11/08/1990 N° Département 99 Commune AMBILLY Pays
Adresse : N° 1754 Voie Route de la Chapelle Rambaud
Code Postal 74930 Commune PERS-JUSSY Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2020



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

SIREN

8 1 2 0 6 5 6 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2PCS

ADRESSE (voie) 1754 Route de la Chapelle Rambaud

CODE POSTAL 74930

VILLE PERS-JUSSY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe SA (2020) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

2 PCS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
siège social : 1754 route de la chapelle Rambaud
74930 PERS JUSSY
812 065 639- RCS THONON LES BAINS

**AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTÉE PAR
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2020**

TROISIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice soit un bénéfice net comptable de 296 € de la manière suivante :

- ✚ En totalité au compte « Autres réserves » 296 €
Qui est ainsi porté de 28 273 euros à 28 569 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Monsieur Sébastien POITEL
Gérant

